

**CONTRAT DE COOPÉRATION
ENTRE AGRICULTEURS EN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Ce contrat de coopération doit être rempli et signé par le(s) éleveur(s) et le(s) producteur(s) engagés dans un système de récupération des effluents d'élevage excédentaires issus de l'Agriculture Biologique. Il est destiné à être présenté par les deux parties, agriculteur engagé à produire selon le mode de production biologique et éleveur en agriculteur biologique, à son organisme de contrôle pour justifier du respect du règlement RCE n° 2018/848 modifié et complété par ses actes secondaires, et en particulier les points 1.9.4 de la Partie 1 de l'Annexe II et 1.6.6 de la Partie 2 de l'Annexe II du RCE 2018/848 (Nombre maximal d'animaux par hectare), points concernant la densité de peuplement.

1. LES PARTIES PRENANTES

[Entreprise]
.....

ENTRE
LE CÉDANT :

[Adresse]
.....
.....

d'une part,

[Entreprise]
.....

ET
LE CESSIONNAIRE :

[Adresse]
.....
.....

d'autre part

2. L'ENGAGEMENT DU CEDANT

• Je soussigné M.....
m'engage à céder à M..... les matières organiques d'origine animale
provenant de mon élevage de [préciser la ou les espèces animales]

Nature des effluents d'élevage et traitements effectués sur ces effluents [fumier de bovins, fientes
de volailles, fumier composté, lisier de porcs, activateurs, etc]

.....

• J'atteste que ces effluents sont issus de mon élevage qui est conduit selon les pratiques de l'agriculture

biologique.

Mon organisme de contrôle est :

Je joins mon certificat à ce présent accord :

• J'atteste par la présente qu'aucune BOUES STEP ou MIATE ou microorganismes génétiquement modifiés ou issus d'OGM n'ont été ajoutés aux effluents que je procure à la seconde partie prenante de ce dit accord.

• En tant que producteur, je m'engage à fournir un bon de livraison à chaque apport

3. L'ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

• Je soussigné

m'engage à réceptionner des matières organiques d'origine animale cédées par le biais de ce présent accord de coopération provenant de l'élevage de

• J'atteste être engagé en Agriculture Biologique

Mon organisme de contrôle est :

Je joins mon certificat à ce présent accord :

• J'atteste que les surfaces épandables et pâturées de mon exploitation sont aptes à recevoir les quantités d'effluents correspondantes

• Je m'engage à signer un bon de livraison correspondant à la quantité importée.

Le présent accord porte sur une durée de un an à compter de la date de signature. L'accord peut être renouvelé par tacite reconduction pour une durée équivalente sauf dénonciation par une des parties. Fait en deux exemplaires.

A,
le,

Signatures précédées par la mention manuscrite "lu et approuvé"

Le producteur d'effluent

L'agriculteur bénéficiaire